



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02067

Numéro SIREN : 343 622 007

Nom ou dénomination : GROUPE RIVIERE

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2014 sous le numéro de dépôt 16095

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

CABINET TONNON ET ASSOCIES  
55 IMPASSE MAC GAFFEY  
IMMEUBLE MINOS 1  
34070 MONTPELLIER

V/REF :

N/REF : 2013 B 2067 / 2014-A-16095

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 30/12/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 03/03/2014

- Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Concernant la société

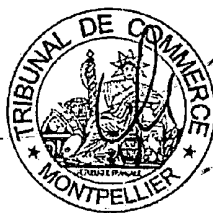
GROUPE RIVIERE  
Société par actions simplifiée  
18 rue de la République  
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-16095 le 30/12/2014

R.C.S. MONTPELLIER 343 622 007 (2013 B 2067)

Fait à MONTPELLIER le 30/12/2014,

LE GREFFIER



30 DEC. 2014

13 B 2067

# 16095

" GROUPE RIVIERE "

Société par Actions Simplifiée au capital de 309.700 €  
18 rue de la République, 34000 Montpellier  
RCS Montpellier B 343 622 007

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 3 Mars 2014

L'an Deux Mille Quatorze, Le 3 Mars 2014 à 9 heures, Au siège social,

Monsieur Dominique Rivière, Président, a réuni la présente assemblée afin que la collectivité des actionnaires se prononce sur la nomination du commissaire aux comptes, le mandat de REVI Conseil représenté par Jean PERIER étant expiré et ne souhaitant pas se représenter. *Il en est de même pour la Société Cousu Chauh Auditeurs Associés*

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émergée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés. Monsieur Dominique RIVIÈRE préside la séance en sa qualité de Président. Aucun actionnaire présent n'accepte la fonction de scrutateur ou de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3.043 actions sur les 3.043 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Commissaire aux comptes
- Mission complémentaire confiée au commissaire aux comptes titulaire
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le projet de la résolution qui sera soumise à l'assemblée;

Le Président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RÉSOLUTION**

La collectivité des actionnaires décide de nommer :

- la SARL G.L.A, 205 avenue de Fès, 34080 Montpellier, représentée par Madame Laure GRANIER en tant que commissaire aux comptes titulaire
- et Madame Emmanuelle ROBERT, sise au 1280 avenue des Platanes, Future building 1, 34970 LATTES en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Pour une période de six exercices, soit jusqu'aux décisions de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

Mission complémentaire confiée au commissaire aux comptes titulaire :

Les actionnaires décident de confier, en application de l'article L.820-3-1 du Code de commerce à la société G.L.A., commissaire aux comptes titulaire, une mission complémentaire de contrôle pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***



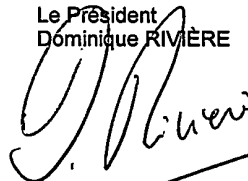
**TROISIEME RÉSOLUTION**

Les actionnaires délèguent tous pouvoirs au porteur des présentes, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales aux effets ci-dessus

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30 heures;  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président  
Dominique RIVIÈRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Rivière', written over a horizontal line.